



Parc national de La Réunion

Secteur Est

2025-011

Technicien.ne d'animation territoriale (H/F)

1. Conditions d'accès

Poste de catégorie B, ouvert par voie contractuelle (CDD de droit public) ou aux personnes titulaires de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) par voie de détachement, sur une durée de 3 ans renouvelable. Poste vacant.

2. Contexte et organisation

Créé en 2007, le parc national de La Réunion est géré par un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Sa mission est de préserver un environnement exceptionnel tout en soutenant le développement durable du territoire réunionnais. Le Parc est également responsable de la gestion du Bien « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion » au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement urbain, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national, approuvée en 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un projet pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement. Pour y parvenir, l'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à la Plaine-des-Palmistes, qui héberge la direction, le secrétariat général et cinq services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », basés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est, au sein du siège), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le secteur Est a pour mission principale la mise en œuvre de la Charte du parc national sur le territoire de l'Est de La Réunion. Il intervient sur les communes de Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, et La Plaine-des-Palmistes, en assurant l'atteinte des objectifs et orientations prioritaires de la Charte pour ce territoire, parmi lesquels l'objectif d'améliorer la situation de la flore et de la faune menacées ainsi que des habitats naturels rarissimes et assurer les continuités écologiques du territoire. Il s'agit d'un service territorial polyvalent, chargé de mettre en œuvre sur le terrain diverses missions en rapport avec les services techniques du Parc national, sur des sujets variés liés aux patrimoines, à l'aménagement ou à la sensibilisation, ceci en collaboration avec les partenaires de l'Est, parmi lesquels la Cires, les communes et les associations locales. En complément, le service met en œuvre ses propres projets de territoire adaptés aux enjeux locaux et participe activement à leur valorisation au sein de l'établissement.

Le secteur Est du parc national comprend deux zones emblématiques : le sommet du piton de la Fournaise sommital et la commune de la Plaine-des-Palmistes. Ces territoires font l'objet de deux projets respectifs dans le projet d'établissement actuel du Parc, avec des actions ciblées pour répondre aux priorités de

chaque territoire en matière de préservation, de valorisation et de développement.

Pour La Plaine-des-Palmistes, les missions du secteur incluent la restauration de la continuité écologique et paysagère de la Route des Plaines et la création d'un espace public valorisant les patrimoines naturels à La Plaine-des-Palmistes. Le secteur assure également la mise en gestion concertée de la Pandanaie avec les propriétaires et partenaires locaux, et accompagne la Cirest dans la mise en œuvre de la programmation triennale du Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique (PIVE) de la commune. Des actions seront menées pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles palmiplaines en matière d'espèces exotiques envahissantes (EEE), en interface avec le cœur du parc, et pour promouvoir la valorisation de l'environnement nocturne de la commune.

En parallèle, le service est impliqué dans la prise en compte et la valorisation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du volcan sommital dans la gestion et la création d'infrastructures, incluant le démantèlement des installations obsolètes et l'amélioration de l'exemplarité environnementale du gîte du Volcan. Enfin, un travail de rédaction d'un document cadre pour la conservation du volcan sommital est en cours pour préserver les patrimoines naturels et culturels du volcan, tout en accompagnant les pratiques agricoles durables, notamment auprès des éleveurs du piton de l'eau.

3. Nature de l'activité

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable de secteur, le/la technicien.ne aura pour missions principales :

- La mobilisation des acteurs du territoire et en particulier les collectivités pour la mise en œuvre des enjeux du projet d'établissement.

La mise en œuvre du projet d'établissement du parc national nécessite la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels et privés. Le/la technicien.ne est au cœur de cette mobilisation, il/elle fait notamment le lien avec les collectivités du secteur et les acteurs économiques notamment dans le domaine du tourisme, de l'agrotourisme, des activités de pleine nature etc... en articulation avec les autres agents du secteur et en particulier l'équipe de gestion, et les chargés de missions des différents services.

- La construction et la mise en œuvre des territoires de projets du secteur

Chaque secteur est animateur d'un ou plusieurs territoires de projet. Ces démarches sont de nature et d'ambition variées mais ont vocation à matérialiser sur le territoire un projet particulier construit en partenariat avec les acteurs du territoire.

Les projets du secteur Est sont les suivants :

- Aménagement du secteur Est et des espaces périphériques à la maison du Parc national : Mise en œuvre et suivi des travaux en lien avec le gestionnaire travaux et en charge de la mobilisation citoyenne autour de l'espace
 - Établissement relais porte de parc : Animation du dispositif et mise en lien le service pédagogique et les objectifs du Projet d'Etablissement
 - Projet valorisation/restauration de la RN3 : recherche de financement, mise en œuvre et suivi des opérations du plan de gestion et animation du projet
- Appui technique, administratif et réglementaire auprès des acteurs publics et privés (collectivités, associations, agriculteurs, artisans, ...) pour favoriser, organiser, accompagner des projets de développement

Le/la technicien.ne contribuera par ailleurs au territoire de projet « volcan littoral » animé par le secteur Sud, mais qui comprend la commune de Sainte Rose située sur le secteur Est.

Le/la technicien.ne contribuera à renforcer les liens et les projets avec les communes de Saint Benoit, Bras Panon et Saint André et surtout avec l'intercommunalité (CIREST).

Dans les territoires de projets en priorité mais également sur l'ensemble du territoire, le/la technicien.ne d'animation territoriale mobilisera l'outil marque Esprit Parc National pour faire évoluer les processus et services des acteurs du territoire en articulation avec les autres agents du secteur et les services concernés.

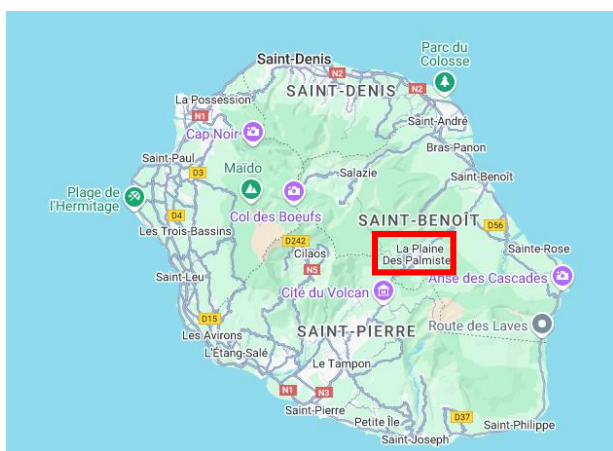
4. Compétences requises

- Savoirs : connaissance des patrimoines naturel et culturel de La Réunion, du cadre réglementaire des espaces protégés, et des acteurs du territoire ;
- Savoir-faire : gestion de projets, animation et concertation, rédactionnelle de documents stratégiques, recherche de financements, maîtrise des logiciels bureautiques et SIG, bonne condition physique ;
- Savoir-être : autonomie, capacité d'adaptation, travail en équipe, goût pour le dialogue territorial.

5. Conditions et moyens d'exercice

- Niveau de formation souhaité : Bac + 2 ou BAC + 3 ;
- Profil : aménagement du territoire, développement territorial, développement local, développement agricole, tourisme durable ou équivalent ;
- Expérience : au moins débutant (1 à 3 ans) ;
- Télétravail : pas de télétravail ;
- Permis B manuel obligatoire pour utilisation autonome des véhicules de service ;
- Disponibilité, ponctuellement la nuit, week-end et jours fériés.

6. Localisation du poste et conditions de rémunération



Localisation du poste : Siège du Parc national de la Réunion - Plaine des Palmistes.

Pas de télétravail. Déplacements fréquents dans le secteur Est, à savoir Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, mais aussi ponctuellement Tampon et Saint-Joseph.

Conditions de rémunération :

- Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire
- Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-

1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'application.



7. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : le **04 juin 2025**

La candidature composée d'un ***curriculum vitae*** fusionné d'une **lettre de motivation**, ainsi que des trois derniers comptes rendus d'évaluation professionnelle le cas échéant, du dernier arrêté de situation indiciaire (pour les fonctionnaires) et de la **date de disponibilité** est à transmettre **exclusivement** à l'adresse :

contact-rh@reunion-parcnational.fr (avec demande d'accusé de réception automatique).

Personne à contacter pour information :

Madame Cannelle PHILLIPPS – Responsable du secteur Est (cannelle.phillipps@reunion-parcnational.fr).

Madame Kelly DUPUIS – SGA – Responsable RH (kelly.dupuis@reunion-parcnational.fr)